

# CAP Employé(e) de commerce multi-spécialités



(FM)

Centre de Formation Multimétiers  
HAUTE GIRONDE

**Le titulaire du CAP** réalise des opérations de réception et de stockage des marchandises. Il est chargé de la tenue et de la présentation marchande du linéaire. De plus, sur la surface de vente, il participe à l'accueil, à l'orientation du client et sa fidélisation. A la caisse, il enregistre les marchandises et encaisse selon le mode paiement.

## ➔ Postes concernés

- Employé(e) de libre-service
- Employé (e) commercial(e) polyvalent(e)
- Hôte(esse) de caisse

## ➔ Types d'entreprises

Condition obligatoire : produits en libre-service

- Supermarchés, hypermarchés
- Petites surfaces de proximité
- Magasins spécialisés...

## ➔ A l'issue de la formation :

### Débouchés professionnels

- Employé(e) de libre-service
- Employé(e) de rayon
- Hôte(sse) de caisse...

### Poursuite en formation

- BAC Pro Commerce,...

## FORMATION

La formation se déroule sur 2 ans, avec un rythme mensuel de 1 semaine au CFA et 3 semaines en entreprise. Le volume horaire est de 35 heures par semaine.

## PROGRAMME

### Enseignement général

- Français
- Mathématiques
- Sciences
- Histoire géographie
- Anglais
- Education Physique et Sportive

### Enseignement professionnel

- Réception des produits et tenue des réserves
- Approvisionnement du rayon
- Tenue de la caisse
- Information clients
- Environnement Economique Juridique et Social des activités professionnelles
- Prévention Santé Environnement

## ADMISSION

**Qualités requises** : Sens du service, capacité d'organisation, sens du contact (écoute, sourire), attention soutenue, rapidité d'exécution, résistance au stress, honnêteté.

**Conditions d'admission** : Avoir entre 16 ans et 29 ans à la signature du contrat.

Cette limite d'âge ne s'applique pas pour :

- les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé,
- les personnes inscrites dans un projet de création d'entreprise
- les personnes ayant signé un contrat de professionnalisation
- les personnes de moins de 16 ans ayant achevé leur classe de 3<sup>ème</sup>

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Le salaire minimum légal de l'apprenti en pourcentage du SMIC

	-18 ans	18-20 ans	21-25 ans	+ 26 ans
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	100%
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61%	100%
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78%	100%

**NB :** Le salaire de l'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales jusqu'à hauteur de 79% du SMIC.

### Les avantages pour l'entreprise

- Aide unique à l'embauche

Niveau CAP et BAC	Entreprise de - de 250 salariés	Entreprise de + de 250 salariés
1 <sup>ère</sup> année	4125€ (maximum)	0€
2 <sup>ème</sup> année	2000€ (maximum)	0€
3 <sup>ème</sup> année	1200€ (maximum)	0€
Niveau BTS	0€	0€

- Non prise en compte des apprentis dans les effectifs
- Aide en cas d'embauche d'un apprenti handicapé  
Le montant maximum de l'aide est de 3000 €